

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du Jeudi 12 Novembre 2020 à 18h30**

**Date de Convocation : 05 Novembre 2020**

**Affichage : 05 Novembre 2020**

L'an deux mil vingt, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC – Nadine CORBEL – Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE – Séverine LEBRUN – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY – Frank SAMSON.

Absente Excusée : Mme Marie-Christine NOSLAND.

Mr Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

---

Le compte rendu du 08 octobre 2020 soumis à approbation est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Devis BATICLO pour les clefs,
- Devis coffret cadeau (stylo) + logo.

La proposition est adoptée.

<b>Délibération</b> <b>2020/68</b>	<b>Résidence des châtaigniers</b> <b>Avenant n° 2 au marché Lot 1</b>
---------------------------------------	--

Considérant le marché de base du Lot 1 attribué à l'entreprise LEHAGRE, de 231 726.50€ ht, et l'avenant n° 1 de 2 785.30€ ht,

Considérant la fourniture et mise en œuvre d'un cadre cornière d'arbre supplémentaire, la modification des prestations concernant le marquage des places de stationnement, (traverse et dispositif de mise en œuvre),

Il en résulte une plus-value de 3 150€ ht, objet de l'avenant n° 2.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Accepte l'avenant n° 2 au lot 1 de l'entreprise LEHAGRE d'un montant de 3 150€ ht,
- Donne pouvoir au Président pour la signature de toutes les pièces se rapportant à cette décision, en lien avec le marché initial.

<b>Information</b>	<b>Réserve foncière – Remise en place de bornes</b>
--------------------	---

Suivant un avenant à la convention de mise à disposition temporaire dressé le 12 juin 2018, l'EARL de l'Aumonier, exploitante, s'engageait à remettre les bornes en présence de Mr le Maire ou son représentant en conformité avec le document d'arpentage existant. Si toutefois il était nécessaire de recourir à un géomètre les frais incombent à l'exploitant. A ce jour, les bornes ne sont pas remises en place. Des demandes sont en cours auprès du géomètre pour récupérer le document d'arpentage, et des relances vont suivre auprès de l'exploitant.

Il est précisé que seul le géomètre est habilité à certifier la bonne implantation des bornes.

Par ailleurs, d'autres bornes sur ce même terrain ne seraient plus apparentes, une intervention sur site est prévue.

<b>Délibération</b>  <b>2020/69</b>	<b>Personnel Mairie – Définition du poste à mettre en vacance – Lancement de la procédure de recrutement</b>
---	--

En vue de procéder au remplacement de la secrétaire de mairie, Mr le Maire invite son conseil à se prononcer sur la définition du poste à mettre en vacance, en vue du lancement de la procédure de recrutement. L'objectif est d'assurer une période de doublon pendant un certain temps, pour un fonctionnement du service administratif futur dans de bonnes conditions.

Dans le cadre d'une mission consultative d'aide au recrutement avec le CDG 35, le conseil municipal a pris connaissance d'une proposition d'offre d'emploi qui a fait l'objet de quelques modifications.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De mettre en recrutement le poste tel que défini ci-après :

Emploi : Secrétaire de mairie,

Grade : Adjoint administratif principal de 1ère ou de 2è classe, Rédacteur,

Temps complet : 35h,

Description de l'emploi : La commune de Saint-Thual recrute un(e) Secrétaire de Mairie qui aura également en charge la gestion du SIRP (*Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique*). Vous mettez en œuvre les décisions de l'équipe municipale et avez en charge la coordination des moyens humains, financiers et matériels de la commune.

Missions : détaillées dans l'offre d'emploi,

Profil : Recrutement statutaire ou contractuel. Vous disposez d'une bonne connaissance de l'ensemble des procédures administratives et budgétaires. Vous maîtrisez les logiciels spécifiques aux mairies ainsi que la bureautique. Doté(e) de très bonnes qualités relationnelles et du sens du service public, vous faites preuve d'autonomie, d'initiative, de disponibilité, de rigueur et de motivation.

Diffusion de l'offre : Du 15 novembre au 15 décembre 2020,

Contact : Candidature à adresser à Mr le Maire de SAINT-THUAL, pour le 15 décembre 2020.

- Charge Mr le Maire de mettre en œuvre la procédure de recrutement, avec la collaboration des services du CDG 35.

<b>Délibération</b> <b>2020/70</b>	<b>Assainissement collectif</b> <b>Renouvellement convention d'assistance technique avec le Conseil</b> <b>Départemental 35</b>
---------------------------------------	---

La collectivité est invitée à renouveler la convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental 35 ; celle en vigueur expirant le 31 décembre 2020.

La mission a pour objet de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration par la délivrance de conseils indépendants, en s'appuyant en particulier sur :

- La mise en place d'un programme de visites adapté à la situation de l'assainissement collectif sur le territoire de la collectivité,
- L'appui technique pour le bon fonctionnement, le suivi régulier et le respect des prescriptions réglementaires appliquées aux ouvrages,
- L'appui méthodologique pour favoriser l'émergence et la conduite des projets d'évolution du système d'assainissement,
- La contribution à la formation permanente des préposés, via des visites conjointes, à caractère pédagogique.

Cette mission d'assistance ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité du maître d'ouvrage et de son exploitant. Elle ne peut non plus suppléer à des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance au maître d'ouvrage.

La convention est établie pour une durée de 4 ans.

Après délibération, le conseil municipal

- Accepte le renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental 35 pour son assainissement collectif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Donne pouvoir de signature à son Président pour ladite convention, et toutes les pièces se rapportant à cette décision.

<b>Délibération</b> <b>2020/71</b>	<b>Crise Sanitaire – Confinement - Remboursement arrhes versées pour</b> <b>location de la salle</b>
---------------------------------------	---

En raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de la Covid 19, les locations de salle sur l'année 2020 ont été annulées. Certaines réservations ont fait l'objet de versement d'un acompte (arrhes).

Afin de solder les situations qui n'ont pas fait l'objet d'un report de location, Mr le Maire préconise, vu le caractère exceptionnel de la crise sanitaire de rembourser les familles concernées avant la fin décembre 2020. Sont concernées 3 familles, représentant une valeur globale de 400€.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de rembourser les familles concernées,
- Charge Mr le Maire de l'opération comptable correspondante.

<b>Délibération</b> <b>2020/72</b>	<b>Application Smiile</b>
---------------------------------------	---------------------------

Plus qu'un réseau social, Smiile est un **réseau sociétal** pour faciliter les **échanges et partages** entre habitants sur une commune ou un territoire. L'application permet la création de **lien social** et l'organisation de l'**entraide** sur le territoire selon une communication **ciblée**, en **temps réel** et connectée à vos canaux existants.

Pour sa mise en service, il suffit que la collectivité s'inscrive gratuitement. Pour les administrés, libre à chacun d'en faire usage pour son quotidien et l'envie de s'entraider.

Après délibération, le conseil municipal :

- Demande l'inscription de la commune de SAINT-THUAL à l'application Smiile,
- Désigne pour référent communal : Mr Bruno DE VILLELE.

<b>Délibération</b> <b>2020/73</b>	<b>Devis divers - Coffret cadeau – et Logo de la commune</b>
---------------------------------------	--

La commission communication suggère de promouvoir la commune à travers 2 propositions :

- La remise de coffret cadeau avec logo de St-Thual sur le coffret (2 stylos) lors de mariage,
- La pose du logo de la commune sur le bâtiment de la mairie,

Après consultation faite auprès de plusieurs prestataires, la proposition d'Impri'média est la mieux disante.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis de Impri'média de 228€ ht pour la fourniture de 20 coffrets de 2 stylos,
- Accepte le devis de Impri'média de 170€ ht pour la fourniture et pose d'un panneau alu du Logo sur le mur de la mairie.

<b>Délibération</b> <b>2020/74</b>	<b>Remplacement de CLEFS</b>
---------------------------------------	------------------------------

Il est proposé de remplacer :

- Les clefs de la garderie dont la reproduction ne sera possible qu'avec la carte de propriété ; le devis de BATICLO se chiffre à 780€ ht,
- Les clefs du local association.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte le devis pour le local de la garderie tout demandant un prix remisé,
- Refuse le devis pour le local association, en raison de l'usage de celui-ci.

	<b>Questions diverses</b>
--	---------------------------

<b>Délibération</b> <b>2020/75</b>	<b>1- Commission - Aménagement du bourg</b>
---------------------------------------	---

Une commission est à mettre en place pour assurer la mise en oeuvre du projet d'aménagement du bourg.

Après délibération, le conseil municipal :

- Désigne : Le Maire et les 4 adjoints – membres de la commission aménagement du bourg,
- Charge ladite commission de la rédaction d'un cahier des charges pour une consultation en vue de retenir un bureau de maîtrise d'oeuvre, avec la collaboration de Mr Alain L'HONORÉ relevant de la CCBR – Communauté de Communes Bretagne Romantique.

<b>Délibération</b> <b>2020/76</b>	<b>2- Foyer des jeunes - Convention entre la commune et Anim'6 Enfance Jeunesse</b>
---------------------------------------	---

Actuellement sans activité depuis quelques temps et à l'issue d'une rencontre avec un membre de l'association, des informations sont transmises à la municipalité portant sur :

- L'inventaire du matériel appartenant à l'association,
- L'assurance du matériel appartenant à l'association,
- Les intentions des membres de l'association,
- Les finances,
- La nécessité de prévoir une assemblée générale pour clôturer les situations.

Au regard des éléments fournis, et vu l'activité Animation assurée par ANIM'6 Enfance Jeunesse dans le local destiné au foyer, le conseil municipal décide :

- De passer **convention** entre la **Commune et ANIM'6 Enfance Jeunesse** pour la mise à disposition du local du foyer des jeunes, avec les équipements en place, suivant inventaire à établir,
- De satisfaire aux obligations d'entretien (ménage) suivant la convention dont il s'agit précédemment,
- De clarifier l'accès au foyer des jeunes, en procédant au remplacement de clefs.

<b>Délibération</b> <b>2020/77</b>	<b>3- Décorations de Noël</b>
---------------------------------------	-------------------------------

Dans le contexte actuel de crise sanitaire,

Après présentation de suggestion, la municipalité adopte le principe d'une décoration simple à savoir la mise en place de sapins de Noël en pot (*en vue de les replanter par la suite*) dans le bourg aux environs du 5 décembre, avec une décoration participative de sa population.

<b>Délibération</b> <b>2020/78</b>	<b>4- Téléthon</b>
---------------------------------------	--------------------

L'évolution de la situation sanitaire préoccupe tout le monde, et les associations ou structures en charges du téléthon aussi. La question du devenir de l'évènement Téléthon 2020 est posée (week-end des 4,5 et 6 décembre). L'équipe de bénévoles de la coordination 35 propose une opération éco citoyenne : la collecte de piles usagées aux communes, opération soutenue par l'association des maires de France, l'association des maires ruraux. L'inspecteur d'académie a lui-même invité les directeurs d'établissements à répondre positivement à ce projet.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au projet de collecte de piles usagées.